REPUBLIQUE DU CAMEROUN PAIX - TRAVAIL – PATRIE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANNIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



N° /N/MINEPAT/SG/DI/SMI/eojs

Yaoundé le,

NOTE

Α

la haute attention de Monsieur le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire -Yaoundé-

<u>Objet</u>: Signalement de la plateforme https://minepat-cm.org/ non conforme à la circulaire N°007/CAB/PM du 23 août 2000 et aux directives internes du MINEPAT

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous alerter sur une situation critique relative à la plateforme **https://minepat-cm.org/**, dont la configuration actuelle contrevient à la circulaire N°007/CAB/PM du 23 août 2000 et aux directives internes du MINEPAT, notamment en matière de souveraineté numérique et de sécurité des données.

Contexte réglementaire

La circulaire du Premier Ministre impose :

- 1. L'hébergement des sites gouvernementaux sous le domaine « .gov.cm » et sur des infrastructures nationales supervisées par les services compétents.
- 2. Le respect du bilinguisme institutionnel (français/anglais).
- 3. La validation préalable par la Division Informatique de tout projet numérique ministériel.

Irrégularités identifiées

La plateforme incriminée présente les manquements suivants :

1. Non-conformité procédurale

La création de cette plateforme a contourné la Division Informatique, pourtant mandatée pour piloter les projets numériques. Cette exclusion compromet l'harmonisation des outils technologiques du ministère et viole l'article 4 de la circulaire.

2. Risques liés à la non-souveraineté des données

L'hébergement de la plateforme en dehors des serveurs gouvernementaux camerounais soulève des enjeux majeurs :

- Exposition juridique : Les données sensibles (informations administratives, projets stratégiques) sont soumises aux législations étrangères (ex : Cloud Act américain ou RGPD européen), permettant à des entités externes d'y accéder légalement.
- Perte de contrôle : L'absence de maîtrise des infrastructures d'hébergement limite la capacité du MINEPAT à auditer, sécuriser ou récupérer les données en cas de crise.
- **Vulnérabilité géopolitique** : Une dépendance à des hébergeurs étrangers expose le ministère à des risques de blocage technique ou de censure en cas de tensions diplomatiques.

3. Sécurité déficiente

L'externalisation de l'hébergement accroît les risques de :

- Cyberattaques ciblées (ransomware, phishing) en raison de protocoles de sécurité non conformes aux normes gouvernementales.
- Falsification de contenu, nuisant à l'intégrité des informations publiées.
- Fuites de données sensibles, avec des conséquences potentielles sur la confidentialité des projets d'État.

4. Atteinte à la crédibilité institutionnelle

- **Domaine non officiel** (.org au lieu de .gov.cm) : crée la confusion entre une plateforme gouvernementale et une initiative privée ou associative, érodant la confiance des citoyens et partenaires.
- Non-respect du bilinguisme : Certaines sections de la plateforme ne sont pas disponibles en anglais, en contradiction avec l'article 3 de la circulaire.

5. Fragmentation de la stratégie numérique nationale

Cette initiative parallèle sape les efforts de modernisation de l'administration publique, en créant un précédent dangereux pour l'harmonisation des systèmes d'information étatiques.

Recommandations urgentes

- 1. Audit technique et juridique de la plateforme pour évaluer sa conformité et identifier les données exposées.
- 2. **Migration immédiate** vers un domaine **.gov.cm** hébergé sur des serveurs nationaux sécurisés (ex : infrastructure certifiée par l'ANTIC).
- 3. Implication obligatoire de la Division Informatique pour :
 - Garantir le respect des normes techniques et linguistiques.
 - Mettre en place des protocoles de sécurité conformes aux standards nationaux (ex : chiffrement AES-256, sauvegardes locales).
- 4. **Sensibilisation interne** sur les enjeux de souveraineté numérique et les procédures à suivre pour tout projet informatique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Ing. ESSONGO OHANDJA Joël Stéphane Cadre, SMI/DI